

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COMPETENCES D'UN OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DU SDIS DE L'AIN AU PROFIT DE LA CCI DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD -DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

Intervention du Président FONTENAT

A l'occasion du 125^e Congrès national des Sapeurs-pompiers de France, organisé dans l'Ain du 26 au 29 septembre dernier, le SDIS de l'Ain a initié une démarche volontariste d'ouverture vers le monde industriel, très présent dans le département.

C'est dans ce contexte que d'excellentes relations se sont établies entre le SDIS de l'Ain et la CCI de l'Ain, concrétisées par le Village #AinSavoirFaire sur le congrès, par un atelier co-organisé autour de la sécurité bâtementaire et du BIM et par l'étude d'impact économique et de satisfaction menée lors de cet évènement par notre Compagnie.

Depuis, d'autres collaborations ont vu le jour, comme le nouveau cycle de nos Rencontres Locales des Entreprises organisées par la Chambre dans des Centres d'Incendie et de Secours.

Aujourd'hui, et comme décidé lors de nos précédents Bureaux, il est question de franchir une nouvelle étape dans la collaboration avec le SDIS de l'Ain, proposé également dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie, à travers l'action "OPTIM'SECURITE BATIMENTAIRE & PROCESS - Industrie".


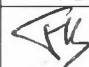
Compte tenu des enjeux importants de pérennisation du capital industriel, de développement et d'attractivité du territoire, cette action vise les objectifs suivants :

- Intégrer les problématiques d'intervention des services de secours dans l'étude des innovations bâtementaires.
- Contribuer à l'émergence d'une culture de sécurité au-delà de la stricte application de la réglementation.
- Valoriser les démarches volontaires des entreprises industrielles dans ce domaine par la délivrance d'un label à l'échelle individuelle ou d'une zone d'activité.
- Renforcer les synergies dans le domaine de la sécurité entre les différents acteurs de proximité au service du développement industriel.
- Faire émerger des démarches et solutions mutualisées autour du thème fédérateur de la sécurité bâtementaire.
- Promouvoir le volontariat dans l'entreprise en tant que primo-intervenant de qualité.

Cette action constituerait clairement une opération pilote au niveau national.

Pour ce faire, il est proposé la mise à disposition de compétences au profit de la CCI de l'Ain, d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels, à hauteur de 80 % de son temps de travail, les 20 % restants étant consacrés à sa formation et à ses activités opérationnelles. L'ensemble des coûts supportés pour cette mise à disposition sera pris en charge par la CCI de l'Ain.

Cet officier de sapeurs-pompiers professionnels sera intégré au sein de Service Développement des Entreprises de notre Compagnie, permettant d'avoir une action opérationnelle innovante pour les industries. Ce type d'action est en lien avec les axes "Appui aux entreprises dans leurs mutations" et "Appui aux Territoires" du Contrat d'Objectif et de Performance, permettant ainsi de bénéficier de la ressource fiscale.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COMPETENCES D'UN OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DU SDIS DE L'AIN AU PROFIT DE LA CCI DE L'AIN**

La valeur ajoutée d'intégrer cette action dans le dispositif Territoire d'Industrie repose sur un accès facilité des entreprises à des solutions de financement et d'accompagnement pour leurs projets et leurs investissements. Par ailleurs, la CCI sollicitera des contributions financières des collectivités concernées ou d'autres partenaires, selon les actions collectives proposées sur leur territoire.

Cette mise à disposition se ferait par voie de convention entre le SDIS de l'Ain et la CCI de l'Ain pour la période 2019/2022, selon le modèle joint au présent dossier.

Ces éléments ont été validés au Conseil d'Administration du SDIS de l'Ain le 21 juin.

Je précise enfin que ce projet pilote, ainsi que les différentes actions menées en partenariat avec le SDIS de l'Ain, ont été remarquées au niveau régional et national.

Ces bonnes pratiques ont servi de base à un rendez-vous entre le Président de CCI France, Pierre Goguet, et le Président de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France, le Colonel Allione. J'assistais à cette rencontre qui s'est tenue le 12 juin dernier à Paris.

Les Présidents ont relevé les nombreux liens et intérêts communs, et souhaitent établir une convention cadre nationale pour donner l'impulsion aux autres territoires.

Ceci souligne l'importance de notre action pilote.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver la mise à disposition de compétences d'un officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels du SDIS de l'Ain au profit de la CCI de l'Ain
- d'approuver les termes de la convention présentée
- d'autoriser le Président à signer cette convention

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat,

- **approuve la mise à disposition de compétences d'un officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels du SDIS de l'Ain au profit de la CCI de l'Ain,**
- **approuve les termes de la convention présentée,**
- **autorise le Président à signer cette convention.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

